



Fenêtres en pvc trouées par le locataire

Par **hania**, le **18/01/2011** à **19:00**

Bonjour, Mon locataire a percé les fenêtres de la maison pour y mettre des rideaux sans mon accord. Celui-ci part dans 1 mois, il me dit qu'il va laisser les rideaux cependant cela ne me va pas car je ne voulais pas qu'il perce les fenêtres en PVC. On m'a dit qu'en perçant les fenêtres la garantie décennale ne s'applique plus, est-ce vrai? J'ai aussi lu sur des forums que je pouvais lui demander de changer les fenêtres pour récupérer mes fenêtres intacts. Que prévoit la loi ? Merci